



## URGENCE CONVOCATION AU TRIBUNAL

Par **rodolph**, le **18/03/2013** à **09:26**

bonjour,

je suis dans une situation très délicate. Je n'ai pas payé mon loyer dans une résidence universitaire que j'ai quitté il y a deux ans. Ayant beaucoup bougé, je n'ai pas reçu de courrier depuis mais mon garant est convoqué au tribunal dans deux jours. La somme due a doublé et je voudrais trouver une solution pour dégager mon garant de cette situation. Le souci c'est que je suis actuellement sans ressources et sans possibilité de travailler tant que je n'aurais pas obtenu de titre de séjour....

Je suis vraiment seul et j'ai besoin d'aide. je sais que ma négligence m'as mené dans cette situation et je souhaite vraiment trouvé une solution.

Que puis je faire?

Dois je me rendre au tribunal avec mon garant sachant que je risque gros aux vues de ma situation?

Merci d'avance

Rodolph

Par **Legalacte**, le **18/03/2013** à **09:54**

Bonjour,

La seule solution c'est de payer, vous ne risquez rien d'autre. Mais si vous ne payez pas, c'est votre garant qui devra payer à votre place.

Essayer de négocier un échéancier de paiement avec votre bailleur.

Par **rodolph**, le **18/03/2013** à **10:27**

Merci pour votre réponse mais vu que je ne suis pas convoqué personnellement mais seulement mon garant comment faire valoir ma volonté de rembourser ? Puis-je faire passer

à mon garant une lettre attestant ma bonne foi et une proposition d'échéancier?

J'ai peur de me rendre au tribunal du fait de ma situation

Merci d avance

Par **HOODIA**, le **18/03/2013** à **14:35**

Le garant est responsable ..

Vous pouvez faire une lettre d'intention ,avec un échéancier pour votre bailleur...

Il est toujours préférable de se présenter vis à vis du tribunal...